

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° AC1177

présenté par

Mme Taillé-Polian et les membres du groupe Écologiste et social

à l'amendement n° AC1063 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 3 substituer au mot :

« filiales »

les mots :

« entreprises audiovisuelles publiques »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement motivés par l'opposition au projet de holding